

Procès Verbal
Réunion du Conseil communautaire
du mardi 7 mars 2023
à 18h00
A FAILLY

L'an deux mille vingt trois, le 7 mars à 18 heures 00, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de FAILLY/VREMY, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Guido FERRIN
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI MM. Guillaume BERNEZ, Luc GIAMBERINI, Etienne LOGNON, Jean-Paul LARISCH
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER, Mme Claudine GLOTTIN
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES :	M. Armand KLEIN
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZERROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Eric GULINO, Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	MM. Roland CHLOUP, Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE, M. Michel ZDJELAR, M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphael DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	/
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL, Hervé PRITRSKI
VILLERS-STONCOURT :	Mme Nathalie CHLOUP
VRY :	/

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, Armelle REISER LAGRUE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT

SANRY-SUR-NIED : Mme Marie-Laure POINSIGNON
 SILLY-SUR-NIED : M. Serge WOLLJUNG
 VRY : M. Dominique MAST

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
 Mme REISER-LAGRUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour.
 M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour.
 M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Sylvain WEIL pour tous les points à l'ordre du jour
 M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour
 Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

Nomination d'un secrétaire de séance. M. Sylvain WEIL est nommé secrétaire de séance
 Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 20 décembre 2022. Le PV est adopté à l'unanimité
 Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

Date	Objet	Société	Montant ht	Service
19/12/2022	Prestation transport Paillis	Behem	130,00 €	Aménagement
17/01/2023	Equipements de protection individuelle	Lorprotec	347,80 €	Services généraux
17/01/2023	Acquisition de petit équipement	Amazon	228,51 €	Services généraux
17/01/2023	Produits d'entretien	ZEP Industries	1 610,05 €	Services généraux
17/01/2023	Buse de pression de travail	Amazon	120,24 €	Travaux
24/01/2023	Fournitures administratives	Muller et Wegener	532,74 €	Services généraux
31/01/2023	Matériel informatique	BCS Informatique	166,41 €	Services généraux
02/02/2023	Fournitures administratives	Amazon	12,99 €	Aménagement
07/02/2023	Equipements de protection individuelle	Lorprotec	929,90 €	Services généraux
09/02/2023	Acquisition d'un micro-onde	MDA Distribution	50,00 €	Services généraux
15/02/2023	Toner	ACI Consommables informatiques	43,50 €	Services généraux
22/02/2023	Starters	Rexel	45,00 €	Services généraux
27/02/2023	Clefs	Talon service	25,00 €	Travaux
05/12/2023	Equipements de protection individuelle	Lorprotec	574,34 €	Ordures ménagères
15/12/2023	Formation	Aftral	613,00 €	Ordures ménagères
21/12/2023	Entretien véhicule	Ets Herment	1 969,00 €	Ordures ménagères
21/12/2023	Entretien véhicule	Ets Herment	1 497,73 €	Ordures ménagères
22/12/2023	Permutations roues	KR Pneus	464,32 €	Ordures ménagères
28/12/2023	Matériel pour animations scolaires	Amazon	54,67 €	Ordures ménagères
03/01/2023	Formation	Aftral	2 106,00 €	Ordures ménagères
06/01/2023	AD Blue	C4M	321,86 €	Ordures ménagères
09/01/2023	Audit véhicule	Simpliciti	500,00 €	Ordures ménagères
11/01/2023	Contrôle géométrie	Ets Herment	367,00 €	Ordures ménagères

17/01/2023	Adhésion	Réseau compost citoyen	250,00 €	Ordures ménagères
17/01/2023	Autocollants	A2DV	88,00 €	Ordures ménagères
17/01/2023	Produits d'entretien	ZEP Industries	241,87 €	Ordures ménagères
23/01/2023	Réparation véhicule	Garage de la Feltiere	394,21 €	Ordures ménagères
02/02/2023	Kits de lecture	Simpliciti	3 896,40 €	Ordures ménagères
07/02/2023	Location tronçonneuse	Kiloutou	121,32 €	Ordures ménagères
21/12/2022	Fourniture et montage pneus	Garage Saint Jean	243,28 €	Assainissement
22/12/2022	Remplacement kit embrayage	Garage Saint Jean	912,85 €	Assainissement
22/12/2022	Expédition matériel	Fedex	390,76 €	Assainissement
05/01/2023	Remplacement disques et plaquettes de frein	Garage Saint Jean	724,66 €	Assainissement
09/01/2023	Contrôles techniques	Pregon Auto Contrôles	162,50 €	Assainissement
11/01/2023	Tampons de visite	Pum plastiques	116,52 €	Assainissement
11/01/2023	Refonte connectique	AGM Tec	300,00 €	Assainissement
17/01/2023	Location Broyeur de branches	Kiloutou	472,86 €	Assainissement
17/01/2023	Equipements de protection individuelle	Lorprotec	273,63 €	Assainissement
17/01/2023	Eponge essuyage et gants	Amazon	35,48 €	Assainissement
17/01/2023	Remplacement du triangle complet	Garage Saint Jean	225,16 €	Assainissement
17/01/2023	Fourniture et montage de pneus	Garage Saint Jean	366,20 €	Assainissement
17/01/2023	Produits d'entretien	ZEP Industries	228,67 €	Assainissement
25/01/2023	Fabrication d'une trappe galvanisée	Jeanront serrurerie	1739,00 €	Assainissement
25/01/2023	Fourniture de kit maintenance pour pompes doseuses	Sogea	2 490,00 €	Assainissement
25/01/2023	Chlorure ferrique STEU Courcelles-Chaussy	Brenntag	2 028,48 €	Assainissement
25/01/2023	Chlorure ferrique STEU Montoy-Flanville	Brenntag	3 380,81 €	Assainissement
25/01/2023	Chlorure ferrique STEU Sanry-sur-Nied	Brenntag	667,60 €	Assainissement
25/01/2023	Chlorure ferrique STEU Vigy	Brenntag	1 352,32 €	Assainissement
26/01/2023	Bilan simple entrée station Montoy-Flanville	Aspect	1 446,00 €	Assainissement
26/01/2023	Bilan simple entrée station Courcelles-Chaussy	Aspect	992,00 €	Assainissement
26/01/2023	Bilan simple entrée station Vigy	Aspect	723,00 €	Assainissement
03/02/2023	Désobstruction du réseau d'assainissement - Flanville	Telerep	2 650,00 €	Assainissement
03/02/2023	Equipements de protection individuelle	Lorprotec	468,99 €	Assainissement
07/02/2023	Analyses	Sadef	1 289,70 €	Assainissement

Pas de questions.

Points soumis à délibération

N°	Compétence	Objet de la délibération
1	Gemapi	Taxe GEMAPI
2	Finances	Compte de gestion Assainissement
3	Finances	Compte de gestion Budget Principal
4	Finances	Compte de gestion Eau
5	Finances	Compte de gestion OM

6	Finances	Compte de gestion Prestations de services
7	Finances	Compte de gestion SPANC
8	Finances	Compte de gestion ZA Avancy
9	Finances	Compte de gestion ZA Courcelles-Chaussy
10	Finances	Compte de gestion ZA Montoy Flanville
11	Finances	Compte de gestion ZA Retonfey
12	Finances	Compte Administratif Assainissement
13	Finances	Compte Administratif Budget Principal
14	Finances	Compte Administratif Eau
15	Finances	Compte Administratif OM
16	Finances	Compte Administratif Prestations de services
17	Finances	Compte Administratif SPANC
18	Finances	Compte Administratif ZA Avancy
19	Finances	Compte Administratif ZA Courcelles-Chaussy
20	Finances	Compte Administratif ZA Montoy Flanville
21	Finances	Compte Administratif ZA Retonfey
22	Finances	affectation du résultat 2022 – budget assainissement
23	Finances	affectation du résultat 2022 – budget principal
24	Finances	affectation du résultat 2022 – budget eau
25	Finances	affectation du résultat 2022 – budget ordures ménagères
26	Finances	affectation du résultat 2022 – budget prestations de service
27	Finances	affectation du résultat 2022 – budget spanc
28	Finances	affectation du résultat 2022 – budget za avancy
29	Finances	affectation du résultat 2022 – budget za courcelles-chaussy

30	Finances	affectation du résultat 2022 – budget za montoy-flanville
31	Finances	affectation du résultat 2022 – budget za retonfey
32	Finances	Attributions de compensations
33	Finances	Création du budget ZA de Coincy
34	Mutualisation	Convention fourrière animale
35	Musique	Convention d'utilisation des locaux de l'EDM de Pange
36	Personnel	Création d'un poste d'ingénieur principal
37	Personnel	Modification du tableau des effectifs
38	Travaux Assainissement	Marché de déconnexion des fosses
39	Travaux Assainissement/eau	Marché de travaux
40	Urbanisme	Convention Géoportail de l'urbanisme
41	Divers	Informations et points divers

18H12

Points soumis à délibération

1) Taxe GEMAPI (rapporteur Delphine BERGER)

DCC N° 2023_01 : TAXE GEMAPI

Le Président expose les expositions de l'article 1530 bis du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'instituer et percevoir une taxe en vue de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, y compris lorsqu'elles ont transféré tout ou partie de cette compétence à un ou plusieurs syndicats mixtes dans les conditions prévues aux articles L. 5711-1 à L. 5721-9 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'article 1530 bis du code des impôts,
Vus l'avis favorable de la commission « GEMAPI », en date du 12 janvier 2023

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE :

- d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations comme suit : 162 000 € pour l'année 2023

- EPAGE 3 Nied : 52 000 €
- EPAGE Nord Mosellan : 13 000 €
- Syndicat mixte des Ruisseaux du Haut chemin : 31 000 €
- Etudes géotechniques (En régie avec l'Eurométropole de Metz) : 24 000 €
- Investigations topographiques (En régie avec l'Eurométropole de Metz) : 11 000 €
- Etudes géotechniques (régie) : 21 000 €

- **CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux**

Delphine BERGER, Vice-présidente en charge du dossier présente un diaporama qui sera consultable sur Bureau des Elus et précise qu'on fera passer les bilans des trois syndicats.

Question de M HOUPERT, les montants sont subventions déduites, Je pense que ce document devrait être joint au compte rendu. Il souhaite aussi connaître le statut des ruisseaux privés ou public ??

Didier SCHRECKLINGER ajoute que la taxe Gemapi était sur 4 taxes aujourd'hui plus que 3, pas normal, je pense qu'il faut prendre sur le budget général ! Pour les agriculteurs cela fait beaucoup ! M. HOUPERT, ajoute le budget général peut être sollicité.

Le Président confirme que quand on atteindra la phase travaux on rediscutera de la participation de la CCHCPP, la GEMAPI est dans le budget principal.

2) Compte de gestion assainissement (rapporteur Joel SIMON)

DCC2023_02 FINANCES – COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 du budget Assainissement a été réalisée par le Trésorier de Vigy et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget Assainissement,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du budget assainissement et du Compte de Gestion du Trésorier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion du Budget Assainissement du Trésorier pour l'exercice 2022.

3) Compte de gestion budget principal (rapporteur Joel SIMON)

DCC2023_3 FINANCES – COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 du budget Principal a été réalisée par le Trésorier de Vigy et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget Principal,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Budget Principal et du Compte de Gestion du Trésorier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion du Budget Principal du Trésorier pour l'exercice 2022.

4) Compte de gestion budget eau (rapporteur Joel SIMON)

DCC2023_4 COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET EAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 du Budget Eau a été réalisée par le Trésorier de Vigy et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget Eau,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Budget Eau et du Compte de Gestion du Trésorier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion du Budget Eau du Trésorier pour l'exercice 2022.

5) Compte de gestion budget OM (rapporteur Joel SIMON)

DCC2023_5 : COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 du Budget Ordures Ménagères a été réalisée par le Trésorier de Vigy et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget Ordures Ménagères,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Budget Ordures Ménagères et du Compte de Gestion du Trésorier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion du Budget Ordures Ménagères du Trésorier pour l'exercice 2022.

6) Compte de gestion 2022 Prestations de services

DCC2023_6 : COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRESTATIONS DE SERVICES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 du Budget Prestations de services a été réalisée par le Trésorier de Vigy et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget Prestations de services,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Budget Prestations de services et du Compte de Gestion du Trésorier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion du Budget Prestations de services du Trésorier pour l'exercice 2022.

7) - Compte de gestion 2022 SPANC

DCC2023_7 : COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET SPANC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 du Budget SPANC a été réalisée par le Trésorier de Vigy et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget SPANC,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Budget SPANC et du Compte de Gestion du Trésorier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (abstention de M. MESSIN)

APPROUVE le Compte de Gestion du Budget SPANC du Trésorier pour l'exercice 2022.

8) Compte de gestion 2022 ZA Avancy

DCC2023_8 : COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ZA AVANCY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 du Budget ZA Avancy a été réalisée par le Trésorier de Vigy et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget ZA Avancy,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Budget ZA Avancy et du Compte de Gestion du Trésorier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion du Budget ZA Avancy du Trésorier pour l'exercice 2022.

9) Compte de gestion ZA Courcelles – Chaussy

DCC2023_9 : COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ZA COURCELLES-CHAUSSY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 du Budget ZA Courcelles-Chaussy a été réalisée par le Trésorier de Vigy et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget ZA Courcelles-Chaussy,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Budget ZA Courcelles-Chaussy et du Compte de Gestion du Trésorier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion du Budget ZA Courcelles-Chaussy du Trésorier pour l'exercice 2022.

10) Compte de gestion ZA Montoy-Flanville

DCC2023_10 : COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ZA MONTOY-FLANVILLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 du Budget ZA Montoy-Flanville a été réalisée par le Trésorier de Vigy et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget ZA Montoy-Flanville,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Budget ZA Montoy-Flanville et du Compte de Gestion du Trésorier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion du Budget ZA Montoy-Flanville du Trésorier pour l'exercice 2022.

11) Compte de gestion ZA Retonfey

DCC2023_11 : COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ZA RETONFEY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 du Budget ZA Retonfey a été réalisée par le Trésorier de Vigy et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget ZA Retonfey,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Budget ZA Retonfey et du Compte de Gestion du Trésorier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (abstention de M. MESSIN)

APPROUVE le Compte de Gestion du Budget ZA Retonfey du Trésorier pour l'exercice 2022.

12) Compte administratif Assainissement

DCC2023_12 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1^{er} vice-président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE le compte administratif 2022 du budget assainissement dressé par le Président, M. Roland CHLOUP de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	4 514 262,46 €
	Réalisé :	2 197 552,47 €
	Reste à réaliser :	365 055,00 €

Recettes :	Prévu :	4 514 262,46 €
	Réalisé :	2 636 971,15 €
	Reste à réaliser :	229 494,50 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	2 992 778,64 €
	Réalisé :	1 988 142,28 €
	Reste à réaliser :	0 €

Recettes :	Prévu :	2 992 778,64 €
	Réalisé :	2 763 786,18 €
	Reste à réaliser :	0 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement :	439 418,68 €
Fonctionnement :	775 643,90 €
Résultat global :	1 215 062,58 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

Question Armand KLEIN on arrête d'investir ? Roland Chloup précise qu'on a augmenté les taxes pour investir

13) Compte administratif Budget Principal

DCC2023_13 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1^{er} vice-président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget principal dressé par le Président, M. Roland CHLOUP de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	4 294 078,40 €
	Réalisé :	715 810,89 €
	Reste à réaliser :	474 756,00 €

Recettes :	Prévu :	4 294 078,40 €
	Réalisé :	616 303,06 €
	Reste à réaliser :	171 050,74 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	8 449 944,38 €
	Réalisé :	4 239 681,88 €
	Reste à réaliser :	0 €

Recettes :	Prévu :	8 449 944,38 €
	Réalisé :	8 628 220,82 €
	Reste à réaliser :	0 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement :	- 99 507,83 €
Fonctionnement :	4 388 538,94 €
Résultat global :	4 289 031,11 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

Question de Luc GIANBERINI, prévu 8M au BP réalisation 4,2M pourquoi cet écart, la réponse du président est claire il y a l'excédent reporté

Sylvain WEIL insiste sur le taux d'exécution budgétaire, on est à trois ans de mandat, quelles actions de mobilité. Le Vice-président et le Président précisent que les investissements à venir, en mobilités, gémapi, et le déficit de certaines zones d'activités mettront à mal ce budget.

14) Compte administratif budget Eau**DCC2023_14 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET EAU**

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1^{er} vice-président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget eau dressé par le Président, M. Roland CHLOUP de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	616 152,18 €
	Réalisé :	233 703,40 €
	Reste à réaliser :	4 500,00 €

Recettes :	Prévu :	616 152,18 €
	Réalisé :	334 765,64 €
	Reste à réaliser :	0 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	614 009,33 €
	Réalisé :	234 172,33 €
	Reste à réaliser :	0 €

Recettes :	Prévu :	614 009,33 €
	Réalisé :	338 913,18 €
	Reste à réaliser :	0 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement :	101 062,24 €
Fonctionnement :	104 740,85 €

Résultat global : 205 803,09 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle, idem M. HOUPERT

15) Compte administratif Ordures Ménagères

DCC2023_15 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1^{er} vice-président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE le compte administratif 2022 du budget ordures ménagères dressé par le Président, M. Roland CHLOUP de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	585 495,92 €
	Réalisé :	141 181,57 €
	Reste à réaliser :	15 000,00 €

Recettes :	Prévu :	585 495,92 €
	Réalisé :	428 256,93 €
	Reste à réaliser :	0,00€

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	2 600 012,90 €
	Réalisé :	2 059 652,59 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	2 600 012,90 €
	Réalisé :	2 742 764,83 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement :	287 075,36 €
Fonctionnement :	683 112,24 €
Résultat global :	970 187,60 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

Roland CHLOUP précise que le modèle de notre redevance décline (moins en moins poubelle noire) avec l'extension des consignes de tri.

Didier SCHRECKLINGER demande le montant des impayés.

Joel SIMON précise que les commissions feront des propositions avec les résultats de l'étude en cours.

M. HOUPERT dit qu'il faut faire effort avec les énergies, il approuve l'étude en cours.

Sylvain WEIL demande quel est le meilleur système ? Les études doivent permettre de se positionner.

16) Compte administratif prestations de services

DCC2023_16 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRESTATIONS DE SERVICE

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1^{er} vice-président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE le compte administratif 2022 du budget prestations de service dressé par le Président, M. Roland CHLOUP de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	0,00 €
------------	---------	--------

Réalisé : 0,00 €
 Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes : Prévu : 0,00 €
 Réalisé : 0,00 €
 Reste à réaliser : 0,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : Prévu : 35 577,93 €
 Réalisé : 22 908,57 €
 Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes : Prévu : 35 577,93 €
 Réalisé : 22 908,64 €
 Reste à réaliser : 0,00 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : 0,00 €
 Fonctionnement : 0,07 €
 Résultat global : 0,07 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

17) Compte administratif SPANC**DCC2023_17 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET SPANC**

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1^{er} vice-président,
 Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (abstention de M. MESSIN),
 APPROUVE le compte administratif 2022 du budget SPANC dressé par le Président,

M. Roland CHLOUP de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses : Prévu : 30 000,00 €
 Réalisé : 0,00 €
 Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes : Prévu : 30 000,00 €
 Réalisé : 0,00 €
 Reste à réaliser : 0,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : Prévu : 31 500,00 €
 Réalisé : 0,00 €
 Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes : Prévu : 31 500,00 €
 Réalisé : 100,00 €
 Reste à réaliser : 0,00 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : 0,00 €
 Fonctionnement : 100,00 €
 Résultat global : 100,00 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

18) Compte administratif ZA Avancy**DCC2023_18 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ZA AVANCY**

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1^{er} vice-président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE le compte administratif 2022 du budget ZA Avancy dressé par le Président,
M. Roland CHLOUP de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	226 035,52 €
	Réalisé :	181 034,52 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	226 035,52 €
	Réalisé :	90 517,26 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	377 776,10 €
	Réalisé :	90 517,26 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	377 776,10 €
	Réalisé :	180 805,10 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement :	- 90 517,26 €
Fonctionnement :	90 287,84 €
Résultat global :	- 229,42 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

19) Compte administratif ZA Courcelles-Chaussy**DC2023_19 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ZA COURCELLES-CHAUSSY**

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1^{er} vice-président,
Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE le compte administratif 2022 du budget ZA Courcelles-Chaussy dressé par le Président, M. Roland CHLOUP de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	115 232,77 €
	Réalisé :	79 949,57 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	115 232,77 €
	Réalisé :	39 615,85 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	435 884,72 €
------------	---------	--------------

Réalisé : 332 181,22 €
 Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes : Prévu : 435 884,72 €
 Réalisé : 119 333,72 €
 Reste à réaliser : 0,00 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : - 40 333,72 €
 Fonctionnement : - 212 847,50 €
 Résultat global : - 253 181,22 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

20) Compte administratif ZA Montoy-Flanville

DCC2023_20 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ZA MONTROY-FLANVILLE

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1^{er} vice-président,

Le Conseil Communautaire,

après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget ZA Montoy-Flanville dressé par le Président,

M. Roland CHLOUP de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses : Prévu : 2 229 139,20 €
 Réalisé : 2 002 338,97 €
 Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes : Prévu : 2 229 139,20 €
 Réalisé : 1 093 792,38 €
 Reste à réaliser : 0,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : Prévu : 2 405 280,18 €
 Réalisé : 1 095 080,69 €
 Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes : Prévu : 2 405 280,18 €
 Réalisé : 1 302 178,81 €
 Reste à réaliser : 0,00 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : - 908 546,59 €
 Fonctionnement : 207 098,12 €
 Résultat global : - 701 448,47 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

21) Compte administratif ZA Retonfey

DCC2023_21 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ZA RETONFEY

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1^{er} vice-président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (abstention de M. MESSIN),

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget ZA Retonfey dressé par le Président, M. Roland CHLOUP de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	1 618 001,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes :	Prévu :	1 618 001,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

 FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	3 618 002,00 €
	Réalisé :	60,29 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes :	Prévu :	3 618 002,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

 RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement :	0,00 €
Fonctionnement :	- 60,29 €
Résultat global :	- 60,29 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

 22)AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT **DCC2023_22 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2022,
Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif présente :
- Un excédent de fonctionnement de 775 643,90 €
Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	657 365,26
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT) des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+	
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)	+	118 278,64
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+	775 643,90
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT déficit (besoin de financement)	-	0,00
excédent (excédent de financement)	+	439 418,68
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT Besoin de financement	-	135 560,50
Excédent de financement	+	0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		

DECISION D'AFFECTION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	775 643,90
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	

23) FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 – BUDGET PRINCIPAL

DCC2023_23 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2022,
Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif présente :
- Un excédent de fonctionnement de 4 388 538,94 €

Le Conseil Communautaire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	564 918,75
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT) des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+	0,00
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)	+	3 823 620,19
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+	4 388 538,94
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT déficit (besoin de financement)	-	99 507,83
excédent (excédent de financement)	+	0,00
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT Besoin de financement	-	303 705,26
Excédent de financement	+	
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		403 213,09

DECISION D'AFFECTION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	403 213,09
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	3 985 325,85
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	

24) AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 – BUDGET EAU

DCC2023_24 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 – BUDGET EAU

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2022,
Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 104 740,85 €

Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	-	23 168,48
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT) des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+	
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)	+	127 909,33
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+	104 740,85
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT déficit (besoin de financement)	-	0,00
excédent (excédent de financement)	+	101 062,24
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT Besoin de financement		0,00
Excédent de financement	+	0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		
DECISION D'AFFECTATION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)		
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002		104 740,85
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		

Question de Hervé MESSIN sur les 4500 qui doivent être couverts, erreur rectifiée.

25) AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 - BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

DCC2023_25 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 - BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 683 112,24 €

Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	-	177 400,73
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT) des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+	0,00
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)	+	860 512,97
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+	683 112,24

E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	0,00
excédent (excédent de financement)	+	287 075,36
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	15 000,00
Excédent de financement	+	0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		0,00

DECISION D'AFFECTION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)		0,00
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 (résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		683 112,24

26) AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 - BUDGET PRESTATIONS DE SERVICE

DCC2023_26 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 - BUDGET PRESTATIONS DE SERVICE

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2022,
Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 0,07 €

Le Conseil Communautaire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	-	577,86
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT) des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+	0,00
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou - (déficit)	+	577,93
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+	0,07

E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	0,00
excédent (excédent de financement)	+	0,00
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	0,00
Excédent de financement	+	0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		0,00

DECISION D'AFFECTION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement		0,00

(au minimum couverture du besoin de financement F)	
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	0,07
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	

27) AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 – BUDGET SPANC

DCC2023_27 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 – BUDGET SPANC

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2022,
Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 100,00 €

Le Conseil Communautaire,

après en avoir délibéré, (abstention de M. MESSIN)

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+ 100,00
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT) des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+ 0,00
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)	+ 0,00
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+ 100,00
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
déficit (besoin de financement)	- 0,00
excédent (excédent de financement)	+ 0,00
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	- 0,00
Excédent de financement	+ 0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F	0,00

DECISION D'AFFECTATION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	0,00
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	100,00
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	

28) AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 – BUDGET ZA Avancy

DCC2023_28 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 – BUDGET ZA Avancy

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2022,
Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 90 287,84 €

- Un déficit d'investissement de 90 517,26 €

Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 90 287,84 €
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT : 90 517,26 €

29) AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 – BUDGET ZA COURCELLES-CHAUSSY

DCC2023_29 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 – BUDGET ZA COURCELLES-CHAUSSY

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un déficit de fonctionnement de 212 847,50 €
- Un déficit d'investissement de 40 333,72 €

Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : DÉFICIT : 212 847,50 €
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT : 40 333,72 €

30) AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 – BUDGET ZA MONTOY-FLANVILLE

DCC2023_30 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 – BUDGET ZA MONTOY-FLANVILLE

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 207 098,12 €
- Un déficit d'investissement de 908 546,59 €

Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (002) : 207 098,12 €
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT : 908 546,59 €

31) AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 – BUDGET ZA RETONFEY

DCC2023_31 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 – BUDGET ZA RETONFEY

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un déficit de fonctionnement de 60,29 €
- Un excédent d'investissement de 0,00 €

Le Conseil Communautaire,

après en avoir délibéré, (abstention de M. MESSIN)

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : DEFICIT : 60,29 €

- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : 0,00 €

32) Attributions de compensations

DCC2023_32 : attributions de compensations

Par délibération N° DCC2022_109 du 20 décembre 2022, la CCHCPP a validé le mode de calcul des Attributions de Compensation proposé par la CLECT.

Ce mode de calcul permet de proposer de fixer les AC tel que suit :

COMMUNES	Montant des attributions de compensation 2021	déc-22
Commune de Bazoncourt	4 815,00 €	4 815,00 €
Commune de Burtoncourt	1 708,98 €	1 643,37 €
Commune de Charleville-sous-Bois	718,68 €	220,68 €
Commune de Coincy	8 396,00 €	8 396,00 €
Commune de Colligny-Maizery	19 022,00 €	18 994,39 €
Commune de Courcelles Chaussy	153 103,85 €	152 519,91 €
Commune de Courcelles sur Nied	22 848,00 €	22 848,00 €
Commune de Failly	27 483,85 €	27 258,71 €
Commune de Glatigny	45 649,58 €	45 649,58 €
Commune de Hayes	3 013,79 €	3 013,79 €
Commune de Les Etangs	48 274,86 €	48 243,66 €
Commune de Maizeroy	19 242,00 €	18 933,14 €
Commune de Marsilly	9 466,00 €	9 466,00 €
Commune de Ogy-Montoy Flanville	221 697,44 €	220 478,92 €
Commune de Pange	12 513,00 €	12 334,73 €
Commune de Raville	7 809,00 €	7 704,00 €
Commune de Retonfey	96 566,00 €	96 070,61 €
Commune de Sainte Barbe	162 087,68 €	162 087,68 €
Commune de Saint Hubert	2 735,46 €	2 735,46 €
Commune de Sanry les Vigy	5 862,16 €	5 862,16 €
Commune de Sanry sur Nied	7 097,00 €	7 097,00 €
Commune de Servigny les Raville	12 993,00 €	12 993,00 €

Commune de Servigny les Ste Barbe	14 181,11 €	14 181,11 €
Commune de Silly sur Nied	14 898,00 €	14 898,00 €
Commune de Sorbey	7 834,00 €	7 834,00 €
Commune de Vigy	396 506,83 €	396 424,49 €
Commune de Villers-Stoncourt	6 435,00 €	6 435,00 €
Commune de Vry	12 389,82 €	12 389,82 €
TOTAL	1 345 348,09 €	1 341 528,21 €

Le fichier avec les montants annuels est disponible sur le bureau des élus.

Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- De fixer les attributions de compensations tel que dans le tableau ci-dessus pour solder les attributions 2022.
- Ce montant sert de bases aux attributions 2023 pour les mois de janvier à octobre, une délibération sera à intervenir fin 2023
- Demande la délibération concordante des communes.

M. PETIT demande si il faut bien l'accord des communes ?

M.MESSIN demande quand paraîtra le rapport de la CLECT sur les dotations communautaires, il doit intervenir en 2023 .

33) Création du budget ZA de Coincy

DCC2023_33 : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE - ZA COINCY

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M57,

Le Président informe l'assemblée de la nécessité de créer un budget annexe pour l'aménagement de la ZA de Coincy conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le Conseil Communautaire,

après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré(abstention de Mme PACE et MM. ZDJELAR et PETIT) :

DECIDE :

- de créer un budget annexe de lotissement « ZA Coincy », qui sera par la loi assujetti à la TVA à compter de l'exercice 2023.
- AUTORISE Monsieur le Président à entreprendre les démarches auprès du comptable de la CCHCPP et des services fiscaux.

34) Mutualisation : convention fourrière animale

DCC2023_34 : Fourrière animale

La commission « mutualisation » du 26 janvier 2023 s'est positionnée sur le choix d'une nouvelle fourrière animale à la suite de la fermeture administrative de la fourrière de Booba avec laquelle la CCHCPP était conventionnée. La fourrière de la 2^{ème} chance située à Richemont est apparue comme celle proposant la plus large gamme de services.

Monsieur Sylvain WEIL, Vice-président, explicite cette demande.

La cotisation sera versée par la CCHCPP, les frais de stérilisation resteront à charge de chaque commune.

Le Conseil Communautaire,

Après délibération à l'unanimité

Décide :

- D'AUTORISER le Président à signer la convention tripartite avec la fourrière de la 2^{ème} chance
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur Roland CHLOUP pour intervenir dans cette affaire au nom de la communauté de communes

M.PETIT demande si les animaux sont toujours ramassés, le Président précise que oui c'est dans la convention que les communes devront elles aussi signer.

35) Musique : Convention d'utilisation des locaux EDM Pange

DCC2023_35 : Convention d'utilisation des locaux EDM Pange

La convention d'occupation des locaux de Pange pour l'école de musique est arrivée à terme, il vous sera proposé d'autoriser le Président à signer la convention .

Le conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VU les explications du Président

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention,

36) Personnel Création d'un poste d'ingénieur principal

DCC2023_36 : création d'un poste d'ingénieur principal

Le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose à l'assemblée :

La création **d'un emploi d'Ingénieur Principal** pour assurer les fonctions de Directeur des Services Techniques à compter du 1^{er} mai 2023. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique, au grade d'Ingénieur Principal.

Si cet emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie A dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Ingénieur Principal, sur la base de l'espace indiciaire de référence.

Le conseil communautaire,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

37) Personnel Modification du tableau des effectifs

DCC2023_37 : tableau des effectifs

Le Président présente au conseil le projet de tableau des effectifs incluant l'ouverture d'un poste d'Ingénieur Principal pour assurer les missions de Directeur des Services Techniques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le tableau présenté :

<i>Liste des emplois</i>	<i>Postes existants</i>	<i>Nouvelle proposition</i>
DGS des EPCI de 10 000 à 20 000 habitants	1	1
Attaché territorial	3	3
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2	2
Rédacteur territorial	3	3
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3	3
Adjoint administratif	3	3
Ingénieur Principal	0	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Technicien	2	2
Agent de maîtrise principal	0	0
Agent de maîtrise	1	1
Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe	2	2
Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	2	2
Adjoint technique	14	14
Educateur de jeunes enfants	1	1
Assistant d'enseignement Artistique principal	1	1
Total	41	42

Le Conseil Communautaire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Valide le tableau des effectifs
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget

38) Travaux d'assainissement : Marché de déconnexion des fosses (rapporteur Hervé MESSIN)

DCC N° 2023_01 Assainissement : Marché de déconnexion des fosses

VU la consultation en vue d'obtenir un marché de déconnexion des fosses septiques.
Etant donné l'ouverture des plis, seules deux entreprises ayant répondu .

A savoir :

- SNTP pour un montant de : 93.019 € H.T.
- SADE pour un montant de : 149.580 € H.T.

Les deux entreprises ayant proposé des notes techniques similaires et ayant chacune obtenu 50 points sur 50

Le Président propose au conseil communautaire de retenir l'entreprise SNTP.

Le Conseil Communautaire,
Vu les résultats de l'appel d'offres,

Après délibération,

A l'unanimité,

Autorise le Président à signer le marché avec la société SNTP

Autorise le Président à signer toutes pièces en rapport avec cette décision.

39) Travaux d'assainissement/eau marché de travaux (rapporteur Hervé MESSIN)

~~DCC2023_02 Assainissement/eau : marché de travaux~~

~~Afin de permettre une meilleure réactivité lors des travaux sur les réseaux (eau/assainissement) une consultation a été engagée.~~

~~Suite à l'ouverture des plis, et l'analyse, une offre est irrégulière et ne peut être acceptée (MCTP), les deux autres laissent apparaître une note de 76/100 pour ETA LEMOINE et de 71.2/100 pour SADE~~

~~Le Président propose de retenir l'entreprise ETA LEMOINE~~

~~Le Conseil Communautaire,
Vu les résultats de l'appel d'offres,~~

~~Après délibération,~~

~~Autorise le Président à signer le marché avec la société ETA LEMOINE~~

~~Autorise le Président à signer toutes pièces en rapport avec cette décision.~~

MESSIN on a vu pour reconsulter, en sectorisant le territoire ! on aura peut être plus de réponses !
Discussion de l'assemblée, PETIT on est pas à 2 mois près,

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

40) Urbanisme Conventionnement Géoportail de l'urbanisme

DCC2023_40 : Conventionnement Géoportail de l'urbanisme

Par courrier en date du 23 février 2023 adressé aux maires et Présidents d'EPCI, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires rappelle l'obligation de publication des documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'urbanisme.

Comme évoqué lors du Conseil Communautaire de décembre 2022, la CCHCPP se propose de prendre en charge les coûts d'intégration au Géoportail, via la société INETUM (prestataire du logiciel d'urbanisme) pour un montant de 1500€. Il convient cependant de numériser les documents des communes.

Le prix de cette numérisation s'établit en H.T. à :

240 € pour Coincy, Servigny Les Sainte Barbe, Les Etangs

360€ pour Pange, Silly Sur Nied

380€ pour Faily

480€ pour Charleville Sous-Bois, Hayes, Raville, Saint Hubert, Servigny Les Raville, Sanry Sur Nied, Sorbey

720€ pour Courcelles Sur Nied, Marsilly, Ogy-Montoy-Flanville, Sanry Les Vigy, Vigy, Vry

Il convient de passer une convention financière afin que la CCHCPP puisse refacturer à chaque commune le montant correspondant.

Le Conseil Communautaire,
Vu les explications du Président,
Vu le projet de convention,

Après délibération, à l'unanimité :

- Valide le modèle de convention
- Autorise le Président à signer la convention avec chaque commune concernée.

41) Divers

- PCAET état de la démarche présentation par Mme BERGER.